

## Chapitre III

### *L'époque des Hégémons et des Royaumes combattants*

Le titre de Fils du Ciel fut conservé dans la maison royale des Tcheou à peu près jusqu'à la fondation de l'Empire. Mais entre les VIII<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> siècles, s'étend une période qui est caractérisée par des luttes de prestige entre quelques États féodaux (*kouo*). L'histoire de ces temps repose sur des annales seigneuriales. La source principale, du VIII<sup>e</sup> au V<sup>e</sup> siècle, est le *Tch'ouen ts'ieou* (Annales) du pays de Lou, patrie de Confucius. Le *Tch'ouen ts'ieou* ne fournit qu'une sèche liste de faits. On le complète à l'aide de ses trois commentaires [le principal, le *Tso tchouan* (qui repose, sans doute aussi, sur une ou plusieurs chroniques locales), narre des anecdotes relatives à tous les pays chinois] ; à l'aide aussi du *Kouo yu*, qui est un recueil de *contiones*, de discours (*yu*) classés par pays (*kouo*). La période suivante n'est guère connue que par un ouvrage plus semblable au *Kouo yu* qu'à un livre d'annales : les *Discours des Royaumes combattants* Sseu-ma Ts'ien écrit l'histoire de cet âge, sous forme de monographies de seigneuries s'ajoutant aux Annales principales qu'il consacre aux derniers Tcheou. L'historien n'introduit aucune division dans cette longue période. Un usage ancien invite à distinguer (d'après les sources) la période *Tch'ouen ts'ieou* de celle des *Royaumes combattants*. On devrait écrire *seigneuries combattantes*, mais l'on dit : *royaumes*, car, en ce temps, plusieurs chefs de seigneurie prirent le titre de *roi*. Certains d'entre eux sont qualifiés d'*Hégémons*. La tradition, cependant, réserve d'ordinaire

cette appellation à cinq personnages qui vécurent au VII<sup>e</sup> siècle ; elle oppose aux temps des Cinq Souverains et des Trois Dynasties celui des Cinq Hégémons. Les premiers Hégémons furent les princes de grandes seigneuries qui tentèrent de fournir à la Chine une nouvelle dynastie royale, et qui jouèrent un rôle important à l'époque des Royaumes combattants. Ces princes, leurs successeurs et leurs imitateurs cherchèrent à remplacer la dynastie défailante des Tcheou, mais l'histoire présente les premiers comme des protecteurs à demi respectueux et les seconds comme des rivaux déclarés de la maison royale (35).

### I. LES HÉGÉMONS

On traduit par *Hégémon* deux termes que les historiens chinois emploient fréquemment l'un pour l'autre. Le mot *Pa* se dit d'un seigneur que distinguent un grand prestige et un pouvoir de fait. On appelle *Po* un prince revêtu d'une autorité particulière par une investiture spéciale du Fils du Ciel. La tradition attribuait au Roi le droit de promouvoir ou de rétrograder les seigneurs (*tchou heou*). Ceux-ci possédaient, par tradition, l'un des titres de *Kong, Heou, Po, Tseu, Nan*, appellations honorifiques qui, toutes, suggèrent l'idée du pouvoir viril ou militaire. Tous les seigneurs, dans leur propre pays, étaient désignés par le mot *Kong* (duc), mais on admettait qu'il existait entre eux des différences hiérarchiques. Aussi est-il d'usage de traduire les termes de la hiérarchie nobiliaire par les mots : *duc, marquis, comte, vicomte, baron*. Les ducs et les marquis formaient la catégorie supérieure, les autres la catégorie inférieure. Mais le mot *Po* (comte) servait encore à désigner les chefs (*fang-po* = hégémons) chargés d'assurer la police d'un orient du Royaume (*fang*). Le même terme (*po*), qui se dit des divinités masculines, marque aussi l'aïnesse (36). Le Roi distinguait, parmi les seigneurs, ceux qui avaient le même nom de famille que lui et ceux qui portaient un nom différent. Il appelait les premiers *Fou* (oncles paternels = pères) et les second *Kieou* (oncles maternels = beaux-pères). L'inves-

titure qui conférait un droit de police spécial (hégémonie) s'adressait à un *Po-fou* ou à un *Po-kieou*.

Sseu-ma Ts'ien, après avoir noté que le roi P'ing (770-720), fils du roi Yeou, dut transférer sa capitale à l'est pour se soustraire aux incursions des Jong (Barbares de l'Ouest), ajoute que, sous son règne, la « maison royale déclina et s'affaiblit. Les seigneurs usèrent de leur force pour opprimer les faibles. Ts'i, Tch'ou, Ts'in et Tsin commencèrent à grandir ; le pouvoir fut exercé par celui qui avait l'hégémonie dans sa région (*Fang-po*) ». Ts'i, Tch'ou, Ts'in et Tsin sont (avec Song) les pays qui fournirent chacun l'un des Cinq Hégémons traditionnels. Sseu-ma Ts'ien écrit ailleurs : « En ce temps (sous le roi Houei, 676-652), la maison des Tcheou était diminuée. Seuls Ts'i, Tch'ou, Ts'in et Tsin étaient puissants. Tsin (marquisat du Chan-si) avait commencé à prendre part aux réunions des seigneurs, mais, depuis la mort du duc (marquis) Hien, cet État souffrait de discordes intestines. Le duc (vicomte) Mou de Ts'in (vicomté du Chen-si) était à l'écart et éloigné : il ne participait pas aux réunions et conventions de la Confédération chinoise (*Tchong kouo*). Le roi (titre usurpé) Tch'eng de Tch'ou (vicomté du Hou-pei) avait commencé par recueillir les Man (Barbares du Sud) de la région de la King et les gouvernait... Il n'y avait donc que Ts'i (marquisat du Chan-tong) qui pût organiser les réunions et les conventions des seigneuries de la Confédération chinoise. Comme le duc (marquis) Houan (de Ts'i) avait fait preuve de vertu, les seigneurs assistèrent en hôtes aux réunions qu'il tenait <sup>(37)</sup>. »

Le duc Houan de Ts'i (683-643) est le premier des Cinq Hégémons traditionnels. Le plus célèbre est le duc Wen de Tsin (636-628). Houan de Ts'i pouvait prétendre au titre de *Po-kieou* (hégémon-oncle maternel). Il descendait de T'ai-kong, le Sage qui fut le ministre des fondateurs de la dynastie Tcheou et dont la fille avait épousé le roi Wou. T'ai-kong passait pour avoir reçu une investiture spéciale : « Les seigneurs des cinq degrés et les chefs des neuf provinces, vous, possédez le droit de châtement sur eux, afin de soutenir et d'appuyer la maison des Tcheou ! » Le duc Wen de Tsin portait le même nom de famille que les Tcheou.